

EXUTOIRE DES BASSINS
P-BE-62 ET MUN. SAINT-COLOMBAN
Qp(2 ANS): 554 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN DE
SAINT-COLOMBAN
S=150 ha
Qp=426,5 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN
P-BE-63 VERS BASSIN
P-BE-71
Qp(2ans)= 1256 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN
P-BE-64 VERS BASSIN
P-BE-71
Qp(2ans)= 752 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-75
VERS BASSIN P-BE-80
Qp(2ans)= 650,7 l/s

Bassin P-BE-75						
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrauliques et biophysiques)						
Caractéristiques	Unités	Bassin global		Sous-bassin		
		A	B	C	D	E
Classification du cours d'eau	(n.a.)	Secondaire 1er ordre (Emission)	Tertiaire 2e ordre	Tertiaire 2e ordre	Tertiaire 1er ordre	Tertiaire 1er ordre
En amont de	(n.a.)	P-BE-60	A	A	A	A
En aval de	(n.a.)	B, C, D, E et mun. St-Colomban	---	---	---	F et G
Zone	(n.a.)	Péri-urbain	Péri-urbain	Péri-urbain	Péri-urbain	Péri-urbain
Identifications du milieu humide (Ref. Rapport de Sagie)	(n.a.)	Cinq étangs de l'est #10 Étang du château #11 Ruisseau Centre #12 Ruisseau Lachance #13	Ruisseau au Nord des carrières #18	Ruisseaux de l'Est #19 Cédrière du Nord Ouest #23 Ruisseau de Gea-Bleu #24	Milieu Humide de l'ouest #25	Ruisseaux de l'Est #26 Cédrière du Nord Ouest #27 Ruisseau de Gea-Bleu #28
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	14, 8, 12 et 13	6	---	11	11, 10, 13 et 12
	Qualité du milieu humide	Élevée, Faible, Moyenne et Élevée	Très Faible	---	Moyenne	Moyenne, Moyenne, Élevée et Moyenne
Superficie drainante du bassin A	m ²	2,748,414	147,041	86,392	198,768	277,549
Longueur de cours d'eau principal L	m	3357	510	216	484	1,250
Indice de forme (Sans unité)		0.24	0.57	1.85	0.85	0.18
Densité de drainage $Dd = A / L^2$	m ² /m ²	0.002116	0.006760	0.002500	0.002435	0.004504
Pente moyenne du bassin	m/km	18.7	24.0	16.0	14.0	21.3
Forme du réseau de drainage	(n.a.)	dérangé	linéaire	linéaire	en treillis	dérangé
Débit référence 2 ans	l/s	630.7	67.0	103.2	71.0	60.2
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	1.47	---	---	---	---
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	---	0.53	0.82	0.56	0.48
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0.98	---	---	---	---
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	---	0.18	0.20	0.21	0.32
Importance relative globale	Pointage (10)	2.45	0.71	1.02	0.77	0.80
Protection	(n.a.)	OUI	NON	NON	OUI	OUI

NOTE:
LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉTIENDE L'APPLICATION DE RÉGLES STRICTES ET INCOUVOYABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUTS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE, DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - POINTAGE BIOPHYSIQUE

No.	REVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MODEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

TEL QUE CONSTRUIT	DATE
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PENRIS	
APPROBATION	
PRÉLIMINAIRE	
EMIS POUR	

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

255, GRANDE EST
MONTREAL (QUEBEC)
H3A 2K9

TEL: (514) 384-4200
FAX: (514) 383-4017
CORREIL: (514) 384-4210

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-BE-75

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL

PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER
VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.
DATE: SEPT. 2005

ECHELLE: 1:2000 DOSSIER: M7418-00

No. DESSIN: 9 DE 23 REV.: 2

